

**Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Chute-aux-Outardes, tenue le 17 juin 2024, à 20h00 à la salle socioculturelle de la chute, située au 18 rue du Golf, en la municipalité de Chute-aux-Outardes, province de Québec.**

**La séance est présidée par l'honorable Christian Malouin, maire, en présence de Rick Tanguay, directeur général et greffier-trésorier.**

À laquelle étaient présents :

Isabelle Desbiens, conseillère au poste n° 3

Billy Tremblay, conseiller au poste n° 4

Éric Desbiens, conseiller au poste n° 6

Étaient absents :

Keven Tremblay, conseiller au poste n°2

Étaient également présents :

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

### **1.1 Vérification des présences, du quorum et ouverture de la séance**

**CONSIDÉRANT** que le directeur général prend note des présences;

**CONSIDÉRANT** que monsieur le président constate le quorum et souhaite la bienvenue à l'assistance. Il y a 3 personne(s) présente(s).

**EN CONSÉQUENCE**, monsieur le président déclare la séance ouverte. Il est 20h00.

## **3. ADOPTION DES ORDRES DU JOUR**

### **3.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**CONSIDÉRANT** que le président procède à la lecture de l'ordre du jour proposé;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Mme Isabelle

**Rés. no  
2024-103**

Desbiens, appuyé de M. Billy Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter l'ordre du jour en y ajoutant le point 9.1 « Modifications au calendrier des séances du conseil pour l'année 2024 ».

**Rés. no  
2024-104**

### **3.2 Adoption de l'ordre du jour de consentement**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité adhère aux principes d'ordre du jour de consentement qui consiste à regrouper tous les éléments de routine, de pure formalité et d'information non controversés ne nécessitant pas de délibération afin de les adopter en bloc, sans discussion;

**CONSIDÉRANT** que le président fait lecture des items constituant l'ordre du jour de consentement, à savoir :

1. Adoption du procès-verbal de la 5e séance ordinaire 2024
2. Dépôt des rapports financiers de mai 2024
3. Dépôt rapport d'activité - Service de sécurité incendie
4. Dépôt rapport d'activité - Service des travaux publics
5. Dépôt rapport d'activité - Service de l'aménagement, urbanisme et zonage
6. Dépôt rapport d'activité - Service des loisirs et de la culture

**CONSIDÉRANT** que le président demande aux membres s'il y a un ou des items qui doivent être retirés pour être inclus dans l'ordre du jour courant de la séance;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Isabelle Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter en bloc les items placés à l'ordre du jour de consentement.
- ii. Que lors de la préparation du procès-verbal, le greffier-trésorier inclut le texte intégral des résolutions qui ont été adoptées dans le cadre de l'ordre du jour de consentement, à savoir :
  - a. D'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire de mai et de la deuxième séance extraordinaire tenue le 10 mai 2024.
  - b. D'accepter de dépôt des rapports présentés.
  - c. D'entériner les dépenses présentées à la liste sélective des déboursés, comme si elles avaient été préalablement autorisées par résolution du

conseil.

## **5. COMMUNICATIONS ÉCRITES AU CONSEIL**

**Rés. no  
2024-105**

### **5.1 Plan triennal de réparation et de destination des immeubles 2024-2027 du Centre de services scolaire de l'Estuaire**

**CONSIDÉRANT** le CENTRE DE SERVICE SCOLAIRE DE L'ESTUAIRE nous a fait parvenir leur projet de plan triennal de réparation et de destination des immeubles 2024-2027, conformément à l'article 211 de la loi sur l'instruction publique;

**CONSIDÉRANT** la municipalité est invitée à formuler ses commentaires sur ce plan triennal avant le 21 juin 2024.

#### **CONSIDÉRANT**

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Mme Isabelle Desbiens, appuyé de M. Billy Tremblay il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'accepter de dépôt du document.
- ii. De mandater le directeur général pour transmettre les commentaires de la municipalité sur le plan triennal.

### **5.2 Avis du président d'élection concernant la date de scrutin en vue des élections partielles**

Le président d'élection donne avis au conseil concernant la date de scrutin en vue des prochaines élections partielles.

Le scrutin aura lieu le 25 août 2024.

**Rés. no  
2024-106**

### **5.3 Dépôt du rapport annuel 2023– Concernant le schéma de couverture de risque en sécurité incendie**

**CONSIDÉRANT** que le directeur du service de la sécurité incendie dépose le rapport annuel 2023 concernant le SCRSI;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Billy Tremblay, appuyé de M. Éric Desbiens et résolu à l'unanimité des

conseillers :

- i. D'accepter le dépôt du rapport.

## **6. AFFAIRES REPORTÉES**

**Rés. no  
2024-107**

### **6.1 Contribution municipale au camp de jour 2024**

**CONSIDÉRANT** le sommaire décisionnel remis aux membres du conseil en vue de la présente résolution;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Mme Isabelle Desbiens, appuyé de M. Billy Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'entériner la décision prise suite à la consultation par courriel tenue le 7 juin 2024.
- ii. D'autoriser un budget supplémentaire de 13 500 \$ afin de maintenir les coûts d'inscription à 350 \$ / enfant.
- iii. De financer ces crédits supplémentaires par affectation à l'excédent de fonctionnement non affecté.

## **7. AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES Avis de motion et projet de règlement; Adoption des règlements;**

**Rés. no  
2024-108**

### **7.1 Approbation du règlement n° 24-01 de la Régie de Gestion des Matières Résiduelles de Manicouagan**

**CONSIDÉRANT** que le 28 mai 2024, la Régie de Gestion des Matières Résiduelles de Manicouagan, ci-après appelée « RGMRM », adoptait son règlement 24-01 Modifiant le règlement numéro 12-03 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 1 787 007 \$;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement décrète également un emprunt de 1 787 007 \$;

**CONSIDÉRANT** les dispositions de l'article 607 du code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1);

**CONSIDÉRANT** la RGMRM a transmis, par courrier électronique, une copie du règlement à la municipalité, le 3 juin 2024;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. BILLY TREMBLAY, appuyé de M. ÉRIC DESBIENS il est RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

- i. D'approuver le règlement n°24-01 de la RGMRM, tel que présenté.

## 8. AFFAIRES PRINCIPALES À L'ÉTUDE

Rés. no  
2024-109

### 8.1 Autorisation de paiement - Frais de déplacement Jessy Charette

**CONSIDÉRANT** le sommaire décisionnel remis aux membres du conseil en appui de la présente résolution;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Mme Isabelle Desbiens, appuyé de M. Éric Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser le remboursement des dépenses de Mme Jessy Charette, malgré les dispositions contraires de la politique en vigueur.

Rés. no  
2024-110

### 8.2 Autorisation de conclusion d'un contrat de bail avec CLUB DE GOLF DE CHUTE-AUX-OUTARDES

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Chute-aux-Outardes a convenu d'un projet de contrat de bail avec CLUB DE GOLF DE CHUTE-AUX-OUTARDES (ci-après « Locataire ») relativement au terrain de golf et à une partie du bâtiment sis au 18 rue du Golf loués par la municipalité de Chute-aux-Outardes;

**CONSIDÉRANT** que le Locataire compte utiliser les biens loués aux fins d'opérer un club de golf;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Isabelle Desbiens il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. d'autoriser la conclusion du contrat de bail tel que présenté;
- ii. d'autoriser le maire et le directeur général à signer le contrat de bail pour et au nom de la municipalité.

Rés. no  
2024-111

### 8.3 Embauche d'un préventionniste au SSI - Contrat à durée déterminée

**CONSIDÉRANT** le sommaire décisionnel remis aux membres du conseil en appui de la présente résolution;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Billy Tremblay, appuyé de Mme Isabelle Desbiens, il est résolu à

l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser l'embauche d'un préventionniste au SSI pour une durée déterminée de 3 mois.

**Rés. no  
2024-112**

**8.4 Ouverture de poste - Greffier-trésorier / Greffière-trésorière**

**CONSIDÉRANT** le sommaire décisionnel remis aux membres du conseil en appui de la présente résolution;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Isabelle Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser le directeur général à lancer un processus de recrutement en vue de pourvoir le poste de Greffier-Trésorier/Greffière-Trésorière

**Rés. no  
2024-113**

**8.5 Reconnaissance des organismes à buts non lucratifs et autorisation du versement de l'aide financière**

**CONSIDÉRANT** la politique n°5 - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif;

**CONSIDÉRANT** l'analyse et les recommandations formulées par la superviseuse des loisirs et de la culture;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Billy Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De reconnaître les organismes suivants et d'autoriser le versement de l'aide financière qui leur est accordée, tel qu'apparaissant dans le tableau suivant:

<b>ORGANISMES RECONNUS</b>	<b>MONTANTS ACCORDÉS</b>
Maison des jeunes le SPOTH	1 500 \$
Le cercle des fermières	1 500 \$
Grains de soleil Côte-Nord	1 500 \$
Carrefour Familial	1 500 \$
Club de l'âge d'or	1 500 \$
Club de motocycliste de Chute-aux-Outardes	0 \$

- ii. De mettre en suspens les demandes des organismes suivants: Les Girouettes de Chute-aux-Outardes; La Télévision régionale de la péninsule inc.
- iii. D'accorder un délai supplémentaire de 30 jours aux organismes suivants: La Commission des loisirs de Chute-aux-Outardes; La Table de concertation jeunesse de Chute-aux-Outardes; Les Habitations Chute-aux-Outardes; Les Chevaliers de Colomb de Chute-aux-Outardes.

**Rés. no  
2024-114**

**8.6 Abrogation de la résolution n° 2024-027**

**CONSIDÉRANT** la résolution n° 2024-027 adoptée le 19 février 2024, visant un avis préalable de destitution de Mme Caroline Hovington à sa fonction de directrice générale adjointe;

**CONSIDÉRANT** la transaction-quittance intervenue entre la Municipalité et Mme Hovington le 12 juin 2024;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Billy Tremblay, appuyé de Mme Isabelle Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'abroger la résolution n° 2024-027 à toutes fins que de droits.

**Rés. no  
2024-115**

**8.7 Avenant au contrat 2024-412-003 - Inspection par plongeur de la prise d'eau brute de l'usine d'eau potable**

**CONSIDÉRANT** la demande d'avenant reçue de SERVICES SUBAQUATIQUES BLM INC dans le dossier cité en exergue;

**CONSIDÉRANT** les dispositions du règlement n° 438-2019 concernant la gestion contractuelle;

**CONSIDÉRANT** que la somme des modifications apportées au contrat excède le seuil de 10% au-delà duquel le responsable de la gestion du contrat doit obtenir l'autorisation du conseil municipal;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Mme Isabelle Desbiens, appuyé de M. Éric Desbiens, il est résolu à

l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser la demande d'avenant de SERVICES SUBAQUATIQUES BLM INC pour un budget supplémentaire n'excédant pas 4890\$, incluant les taxes.
- ii. De financer cette dépense aux activités financières d'investissement.

## **9. AFFAIRES NOUVELLES OU DIVERSES**

**Avis de proposition  
Proposition sans préavis  
Affaires diverses**

**Rés. no  
2024-116**

### **9.1 Modifications au calendrier des séances du conseil pour l'année 2024**

**CONSIDÉRANT** l'article 148 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1);

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Mme Isabelle Desbiens, appuyé de M. Éric Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. Que la 7<sup>e</sup> séance ordinaire soit déplacée au 8 juillet 2024 et la 8<sup>e</sup> séance ordinaire au 19 août 2024.
- ii. Que les modifications soient publiées sur le site internet de la municipalité.

## **11. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS Première partie pour les personnes présentes; Deuxième partie pour les questions écrites;**

**Rés. no  
2024-117**

### **11.1 Période de questions orales**

**CONSIDÉRANT** que la première partie de la période de questions, d'une durée maximale de 15 minutes, est réservée aux questions orales des personnes présentes à la séance ;

**CONSIDÉRANT** que le président a accordé le droit de parole à ceux et celles qui désiraient poser une question ;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Billy Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De fermer la période de questions orales.



**Rés. no  
2024-118**

**11.2 Période de questions écrites**

**CONSIDÉRANT** que la deuxième partie de la période de questions, d'une durée maximale de 10 minutes, est réservée aux questions écrites transmises par des citoyennes et citoyens ;

**CONSIDÉRANT** que le greffier-trésorier a fait lecture des questions écrites qu'il a reçues en vue de la séance ;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Billy Tremblay, appuyé de Mme Isabelle Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De fermer la période de questions écrites.

**12. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**Rés. no  
2024-119**

**12.1 Fermeture de la séance**

**CONSIDÉRANT** que l'ordre du jour est épuisé;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Isabelle Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la séance. Il est 20h26.

Christian Malouin,  
maire.

Rick Tanguay,  
directeur général et  
greffier-trésorier.